



COMMISSION SCOLAIRE  
MARIE-VICTORIN

## SCRUTIN DU 2 MAI 2010

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de la Commission scolaire Marie-Victorin par André Byette, président d'élection, que:

### POSTES OUVERTS

1. Les postes de commissaires des circonscriptions numéros 5 (Vieux-Longueuil) et 21 (Brossard) sont ouverts aux candidatures. Tous les renseignements concernant les limites de chacune des circonscriptions sont disponibles au bureau des élections.

### DÉPÔT DE CANDIDATURES

2. Toute déclaration de candidature à l'un ou à l'autre des postes ouverts devra être **produite** au bureau des élections, au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue St-Laurent Est à Longueuil, à l'aide du formulaire disponible au bureau des élections, aux jours et aux heures suivants:

Du mardi 23 mars au vendredi 26 mars 2010, de 13h30 à 16h et le dimanche 28 mars 2010 de 13h à 17h.

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le dimanche 2 mai 2010, de 10h à 20h, et un vote par anticipation sera tenu le dimanche 25 avril 2010, de 12h à 20h.

4. Toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale et qui, au 2 mai 2010, a son domicile depuis au moins six mois sur le territoire de la Commission scolaire Marie-Victorin peut être élue commissaire.

La déclaration de candidature comprend le nom du candidat, sa date de naissance, son adresse, la circonscription électorale pour laquelle il pose sa candidature, une attestation du serment de son éligibilité et sa signature. Le candidat doit aussi présenter une pièce d'identité.

La signature d'appui d'au moins dix électeurs de la circonscription est requise.

En regard de cette signature, chaque électeur doit indiquer son adresse comme

elle doit être inscrite sur la liste électorale. Le candidat ou son mandataire doit signer une déclaration assurant qu'il a obtenu les signatures en sa présence et qu'à sa connaissance ces électeurs sont domiciliés dans la circonscription électorale.

Une personne ne peut poser sa candidature que dans une seule circonscription.

### PERSONNEL DU BUREAU DES ÉLECTIONS

5. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection et d'adjointe, Mme Madeleine Thibault.

6. J'ai nommé comme adjointe, Me Marylène Drouin.

7. J'ai nommé comme adjoints habilités à recevoir toute déclaration de candidature: Mme Madeleine Thibault et Me Marylène Drouin.

### CHOIX DE LA COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE OU ANGLOPHONE

8. Un électeur qui a fait le choix de voter dans la commission scolaire anglophone doit révoquer ce choix s'il veut voter dans la circonscription de la commission scolaire francophone qui dessert son domicile.

Il le fait en présentant un avis écrit signé devant la commission de révision au plus tard le 13 avril 2010.

Pour connaître l'endroit, les jours et les heures de la commission de révision, l'électeur devra consulter l'avis de révision publié ultérieurement.

### COORDONNÉES DU BUREAU DES ÉLECTIONS

9. Vous pouvez me joindre ou joindre les adjoints habilités à recevoir les candidatures, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants:

# Avis public d'élection scolaire partielle

Commission scolaire Marie-Victorin  
13, rue St-Laurent Est  
1<sup>er</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4H 4B7  
450 670-0730 poste 2015  
president\_elections@csmv.qc.ca

10. Donné à Longueuil, le 11 mars 2010.

Le président d'élection,  
André Byette

### Quel est le rôle des commissaires?

Les 21 commissaires élus forment, avec les deux commissaires représentant les parents, le Conseil des commissaires qui exerce ses fonctions et pouvoirs lors des séances publiques, dans une perspective d'amélioration des services éducatifs. À cette fin, les membres du conseil ont différents rôles.

Dans le cadre de sa participation à la définition des orientations et des priorités de la Commission scolaire, le commissaire informe le Conseil des commissaires des besoins et des attentes de la population de sa circonscription ou de son milieu.

Il veille à la pertinence et à la qualité des services éducatifs offerts par la Commission scolaire, et s'assure de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières.